

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION DES SOLIDARITES

DÉCISION N° 2023- 176

Objet : Contrat de prestation dans le cadre de l'atelier bien-être

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat de prestations à conclure avec Madame Eduarda SILVA FERREIRA,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Centre social Nelson Mandela de proposer des ateliers de découvertes et de bien-être aux habitants,

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Eduarda SILVA FERREIRA, d'animer l'atelier bien-être le vendredi 16 juin 2023 de 14h à 16h au Centre social sur la thématique « soin de visage et création de cosmétiques avec des produits alimentaires »,

DÉCIDE de signer le contrat de prestation avec Madame Eduarda SILVA FERREIRA, domiciliée au 11 place de la gare, 91130 RIS-ORANGIS pour un montant de **180 €** net de taxe.

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **29 JUIN 2023**

Le Maire,



Sophie RIGAULT
Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : **30 JUIN 2023**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.